



## Sanction sur un enseigne apparent en public

-----  
Par yace13

Bonjour,

je me permet de venir vers vous pour vous poser une question.

Nous avons fait des tiktok sur notre lieu de travail et ou l'enseigne de l'entreprise apparait de ce fait les vidéos ont tournées à la direction car on nous a dénoncé et là on nous a dit qu'on allait être sanctionné le patron peut-il nous sanctionner alors qu'on savait même pas que l'enseigne apparaissait sur notre tiktok surtout que nous avons jamais dénigré l'enseigne bien au contraire.

Merci à vous pour votre réponse,

Cordialement,  
yace13

-----  
Par Henriri

Hello !

Yace vous écrivez "qu'on vous dit" que vous alliez être sanctionné, mais de quelle manière vous a-t-on informé de cette perspective ?

Lecture [pour](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2234) vous :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2234]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2234[url]

Remarque : outre la circulation de son "enseigne" non désirée sur des réseaux sociaux, votre patron pourrait peut-être vouloir aussi sanctionner le fait de "faire des tiktoks" dans l'entreprise au lieu de travailler, non ?

A+